



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2016
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
24, rue de Dantzig - 75015 Paris
Ce rapport contient 27 pages
Référence : LG-164-92



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
Siège social : 24, rue de Dantzig - 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016 sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux états financiers combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France :

- la note 7 « Provisions pour risques et charges » des « Notes relatives au bilan combiné » rappelle que les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement conformément à l'option prévue à l'article 9, 3ème alinéa du Code de Commerce.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés au paragraphe 5 « Trésorerie et valeurs mobilières de placement ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes combinés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

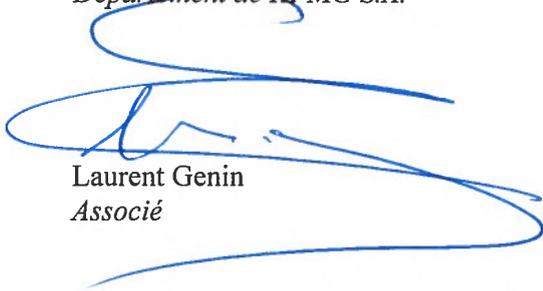
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Paris La Défense, le 13 décembre 2016

KPMG Audit
~~Département de~~ KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé



Comptes combinés au 31 mars 2016





SOMMAIRE

	Pages
BILAN COMBINÉ	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	3
COMPTE DE RÉSULTAT (PAR NATURE)	4
ANNEXE	5 - 20

BILAN - ACTIF COMBINÉ



Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-16			31-mars-15
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	1				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels, droits et valeurs similaires		58 790	31 945	26 846	26 944
Autres immobilisations incorporelles		3 224	3 223	1	12
Immobilisations incorporelles en cours		6 067	-	6 067	4 212
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		-	-	-	32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 548	680	19 869	20 074
Constructions		91 783	46 569	45 215	46 856
Autres immobilisations corporelles					
Matériels et outillages spécialisés		3 138	3 073	66	86
Installations générales, agencements, aménagements divers		13 119	10 915	2 204	2 126
Matériel de transport		882	596	286	271
Matériel et mobilier de bureau		9 935	8 894	1 042	1 312
Matériel informatique		10 063	8 450	1 613	1 509
Immobilisations corporelles en cours		87	-	87	1 436
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		21	-	21	1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées à des participations		3 107	166	2 942	4 864
Autres titres immobilisés		196	-	196	191
Prêts		1 396	-	1 396	1 275
Autres		185	-	185	156
Total I		222 543	114 510	108 034	111 356
ACTIF CIRCULANT					
COMPTE DE TIERS	2				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur		206	-	206	376
Adhérents et comptes rattachés	2				
Adhérents et comptes rattachés		1 532 165	74 457	1 457 707	1 476 680
Autres créances	2				
Autres créances		1 356 138	5 063	1 351 075	15 759
COMPTES FINANCIERS	3				
Valeurs mobilières de placement		4 925 163	21 129	4 904 034	6 246 722
Disponibilités		580 121	-	580 121	606 432
Total II		8 393 793	100 649	8 293 144	8 345 968
COMPTES DE REGULARISATION	4				
Charges constatées d'avance		2 513	-	2 513	1 649
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		75 906	-	75 906	77 458
Total III		78 419	-	78 419	79 107
Fonds gérés	5				
Fonds gérés		26 361	-	26 361	27 227
TOTAL GENERAL (I+II+III)		8 721 115	215 158	8 505 957	8 563 657

BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-16	31-mars-15
FONDS PROPRES	6		
Réserve légale		1 155	1 155
Réserve statutaire		461 054	370 959
Autres réserves		187 600	206 214
Report à nouveau		28 146	12 530
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		1 304	98 082
Total I		679 259	688 941
PROVISIONS	7		
Provisions pour risques		3 474	12 816
Provisions pour charges			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		6 937	6 059
Provisions pour congés et charges restant dus		288 749	276 271
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		17 524	19 155
Total II		316 683	314 300
DETTES	8		
Emprunts et dettes financières diverses		24 216	27 136
Fournisseurs et comptes rattachés		5 785	6 701
Adhérents créditeurs et comptes rattachés			
Adhérents créditeurs		18 962	24 357
Dettes fiscales et sociales		272 370	203 003
Opérations avec les organismes professionnels		40 501	103 798
Autres dettes		617 438	546 028
Total III		979 273	911 021
COMPTES DE REGULARISATION	4		
Produits constatés d'avance		1 446	10
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		6 206 798	6 348 047
Cotisations émises sans engagement de congés		296 138	274 111
Total IV		6 504 381	6 622 168
Comptes gérés	5	26 361	27 227
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		8 505 957	8 563 657



COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉS



COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2015/2016	2014/2015
Produits techniques		6 615 102	6 698 707
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		2 463	3 921
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		261 750	261 972
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		10 643	3 972
Transferts de charges techniques		35	-
Produits techniques (I)		6 889 993	6 968 572
Charges techniques		6 508 826	6 631 533
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		6 013	3 578
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à		272 597	262 071
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		2 628	3 779
Charges techniques (II)		6 790 064	6 900 961
RESULTAT TECHNIQUE (I-II)	9	99 929	67 611
Autres produits de gestion courante		13 478	13 721
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		12 633	10 001
Transferts de charges d'exploitation		2 732	1 620
Produits d'exploitation (III)		28 843	25 342
Services extérieurs		22 186	22 776
Autres services extérieurs		22 703	23 861
Impôts et taxes		7 273	6 905
Charges de personnel		67 392	66 053
Autres charges de gestion courante		2 325	1 796
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		20 293	19 818
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers		4 376	5 778
Charges d'exploitation (IV)		146 548	146 987
RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)	10	-117 704	-121 645
Produits financiers		50 929	144 981
Reprises de dépréciations des comptes financiers		3 871	49 772
Transferts de charges financières		181	-
Produits financiers (V)		54 980	194 753
Charges financières		21 851	6 675
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		17 175	36 007
Charges financières (VI)		39 026	42 682
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11	15 954	152 070
Produits exceptionnels		6 879	809
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		286	-
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels (VII)		7 165	809
Charges exceptionnelles		4 024	755
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		16	9
Charges exceptionnelles (VIII)		4 040	763
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12	3 125	46
EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =		1 304	98 082

VENTILATION DU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ PAR NATURE

Montants exprimés en k€

				2015/2016	2014/2015
	Congés	Intempéries	Autres	Total	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Produits techniques	6 452 766	162 336	-	6 615 102	6 698 707
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques	2 397	66	-	2 463	3 921
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer	261 750	-	-	261 750	261 972
Reprises de provisions pour risques et charges techniques	7 959	2 685	-	10 643	3 972
Transferts de charges techniques	35	-	-	35	-
Produits techniques (I)	6 724 906	165 087	-	6 889 993	6 968 572
Charges techniques	6 480 110	28 716	-	6 508 826	6 631 533
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques	2 734	3 279	-	6 013	3 578
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser	272 597	-	-	272 597	262 071
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques	300	2 327	-	2 628	3 779
Charges techniques (II)	6 755 741	34 323	-	6 790 064	6 900 961
RÉSULTAT TECHNIQUE (I-II)					
	- 30 835	130 764	-	99 929	67 611
Autres produits de gestion courante	8 004	215	5 259	13 478	13 721
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 582	-	52	12 633	10 001
Transferts de charges d'exploitation	2 483	-	249	2 732	1 620
Produits d'exploitation (III)	23 068	215	5 560	28 843	25 342
Services extérieurs	14 173	572	7 441	22 186	22 776
Autres services extérieurs	19 384	698	2 622	22 703	23 861
Impôts et taxes	6 308	136	828	7 273	6 905
Charges de personnel	58 070	1 346	7 976	67 392	66 053
Autres charges de gestion courante	2 157	11	157	2 325	1 796
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 637	375	3 280	20 293	19 818
Impôts sur revenus d'exploitation ou financiers	4 376	-	0	4 376	5 778
Charges d'exploitation (IV)	121 105	3 138	22 304	146 548	146 987
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)					
	- 98 037	- 2 923	- 16 744	- 117 704	- 121 645
Produits financiers	50 076	844	9	50 929	144 981
Reprises de dépréciations des comptes financiers	3 871	-	-	3 871	49 772
Transferts de charges financières	-	-	181	181	0
Produits financiers (V)	53 947	844	190	54 980	194 753
Charges financières	20 555	1 115	181	21 851	6 675
Dotations sur dépréciations des comptes financiers	17 145	30	-	17 175	36 007
Charges financières (VI)	37 700	1 145	181	39 026	42 682
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					
	16 247	- 302	9	15 954	152 070
Produits exceptionnels	6 879	-	-	6 879	809
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles	286	-	-	286	-
Transferts de charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels (VII)	7 165	-	-	7 165	809
Charges exceptionnelles	4 024	-	-	4 024	755
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	16	-	-	16	9
Charges exceptionnelles (VIII)	4 040	-	-	4 040	763
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)					
	3 125	-	-	3 125	46
EXCÉDENT (OU INSUFFISANCE) =					
	- 109 500	127 539	- 16 735	1 304	98 082



ANNEXE COMBINÉE



RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2016 à 8 505 957 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 1 304 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2015 (LFSS)

Les dispositions de l'article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale issues de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 prévoient un versement anticipé des cotisations sociales et autres contributions correspondant aux indemnités congés payés dues aux salariés dont les employeurs sont affiliés à une caisse de congés payés.

La mise en œuvre de cette loi implique donc un reversement immédiat de cotisations jusqu'ici versées au moment du paiement des congés. Son application est intervenue à compter du mois de septembre 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

L'impact essentiel pour le réseau se situe au niveau des créances et de la trésorerie, les caisses ayant versé à titre d'avance de cotisations sociales sur les indemnités congés payés 2016 un montant global de 1,3 Mds€.

2. Allocations familiales – Application d'un taux réduit

La Direction de la Sécurité Sociale, par courrier du 14 mars 2016 a validé le principe de l'application aux caisses du taux réduit Allocations Familiales au titre des indemnités de congés versées.

Des réflexions ont été menées dans le réseau afin de déterminer les modalités et la date de mise en œuvre de cet allègement de cotisations. L'impact de cette mesure interviendra in fine dans les comptes combinés de l'exercice prochain.

3. Taxe d'apprentissage

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a modifié le processus de collecte et de redistribution de la taxe d'apprentissage.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, Constructys a soumis une demande d'habilitation à la Délégation Générale de l'Emploi et à la Formation Professionnelle en qualité d'OCTA, qui lui a été accordée par l'arrêté du 23 novembre 2015.

L'OPCA Constructys a délégué par convention signée le 17 décembre 2015, le soin d'accomplir la mission de collecte de la taxe d'apprentissage à l'Union des Caisses de France.

Dans les comptes combinés, le montant de la collecte, soit 95,9 m€ impacte directement la trésorerie et les autres dettes.

4. Carte d'Identification Professionnelle

Le décret n°2016-175 du 22 février 2016 a confié à l'Union des Caisses de France la gestion administrative, technique et financière de la carte BTP.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi Macron et vise à lutter contre le travail illégal. Ainsi, la carte d'identification professionnelle (carte BTP) devient obligatoire et payante et sera délivrée par l'Union des Caisses de France aux entreprises qui en feront la demande par le biais d'un site internet dédié à cet effet. Les entreprises du secteur BTP auront l'obligation de remettre cette carte à tous les salariés opérant sur des chantiers.

Dans l'attente de la parution de l'arrêté précisant la date effective du début de la diffusion aux entreprises, l'Union des Caisses de France a engagé des coûts de développement et création de l'applicatif métier ainsi que des coûts de fonctionnement.

PERIMETRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

Les modifications du périmètre des caisses territoriales, dans le cadre du projet AVENIR, ont entraîné une actualisation du périmètre de combinaison approuvée lors du conseil d'administration de l'UCF du 25 mars 2016.

Les modifications sont les suivantes :

- fusion des caisses d'Alsace et de Metz avec la caisse Congés Intempéries BTP du Grand Est, née d'une précédente fusion entre les caisses de Nancy et Macon,
- fusion de la caisse de Caen avec celle de Rouen, dénommée Congés Intempéries BTP - caisse du Nord-Ouest,
- fusion des caisses de Grenoble, Annecy, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne avec celle de Lyon pour former la caisse Rhône-Alpes Auvergne,
- intégration du GIE CARCI-BTP suite à sa création le 29 avril 2015.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 22 au lieu de 28 l'an passé.

Au 31 mars 2016, 7 Caisses du réseau ont des participations dans 9 SCI.

A l'exception de 3 SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 5 SCI dont le pourcentage est compris entre 25 % et 45 %, et une SCI dont le pourcentage de détention est supérieur à 95 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 5 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant respectivement jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison.

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison
-	UCF ¹	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG ³
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	CAISSE DU NORD-OUEST	Rouen	IG
05	LILLE	Marcq-en-Barœul	IG
06	REIMS	Reims	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG
14	NICE	Nice	IG
15	PROVENCE	Marseille	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
19	MONTPELLIER	Montpellier	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
22	NANTES	Nantes	IG
23	TOURS REGION CENTRE	Tours	IG
24	RENNES	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
31	LIMOGES	Limoges	IG
34	LA RÉUNION ²	Saint-Denis	IG
35	} MARTINIQUE	Fort-de-France	}
36		GUADELOUPE	
37		GUYANE	
40	GIE CEDIB	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

¹ Entité combinante

² Clôture des comptes au 31 octobre 2015

³ IG : Intégration Globale

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2016 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2016 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2015.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements CRC n°99-01 et n° 2014-3 du 5 juin 2014).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2016 qui couvrent une période de 12 mois.

1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi l'arrêté des comptes au 31 mars 2016 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2015.

2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

3. Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique – Version centralisée Axinod	10 ans	10 %

3.1.1 Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon les dispositions du Règlement CRC n°2004-06, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».
En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice précédent et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2016

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS				
	Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumulés en fin d'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
Frais d'établissement	83	-	83	-	83	-	83	-	-
Logiciels, droits et valeurs similaires	55 409	3 992	611	58 790	28 466	4 089	611	31 945	26 846
Autres immobilisations incorporelles	3 224	-	-	3 224	3 212	11	-	3 223	1
Immobilisations incorporelles en cours	4 212	5 640	3 784	6 067	-	-	-	-	6 067
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	32	56	88	0	-	-	-	-	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 960	9 687	4 566	68 081	31 761	4 100	694	35 167	32 914
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 720	72	244	20 548	647	33	-	680	19 869
Constructions	93 492	3 943	5 185	91 783	46 635	3 773	3 840	46 569	45 215
Matériels et outillages spécialisés	3 138	3	2	3 138	3 052	23	2	3 073	66
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 553	659	2 092	13 119	12 427	531	2 043	10 915	2 204
Matériel de transport	891	193	202	882	620	137	161	596	286
Matériel et mobilier de bureau	10 518	163	746	9 935	9 205	432	744	8 894	1 042
Matériel informatique	10 841	974	1 752	10 063	9 332	815	1 696	8 450	1 613
Immobilisations corporelles en cours	1 519	54	1 459	87	83	-	83	-	87
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1	21	1	21	-	-	-	-	21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 672	6 081	11 681	149 578	82 001	5 744	8 568	79 177	70 401
Participations et créances rattachées à des participations	5 216	4 537	6 646	3 107	353	16	203	166	2 942
Autres titres immobilisés	191	7	2	196	-	-	-	-	196
Prêts	1 275	228	107	1 396	-	-	-	-	1 396
Autres	156	43	14	185	0	-	-	0	185
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 838	4 816	6 769	4 885	353	16	203	166	4 719
TOTAUX	225 471	20 584	23 017	222 543	114 114	9 860	9 465	114 510	108 034

Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-avant)

L'actif immobilisé diminue globalement de -2,9 m€.

Cette diminution est principalement liée à la cession d'une quote-part de 24,6% dans la SCI que détenait une caisse du réseau.

On peut également noter une augmentation de la rubrique « logiciels » en lien avec l'avancement des travaux du SIU (+3,7 m€) et une diminution de la rubrique « constructions » (-2,8 m€) relative à la cession des immeubles détenus par les anciennes caisses de Bordeaux et Toulon.

Note 2. Détail des créances

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2016	31/03/2015
Immobilisations financières	4 885	6 838
- Dépréciation des participations et/ou immob.	- 166	- 353
	4 719	6 486
Adhérents et comptes rattachés	1 532 165	1 547 780
- Dépréciation des adhérents	- 74 457	- 71 100
	1 457 707	1 476 680
Créances personnel	45	70
Organismes sociaux	1 338 440	79
Etat, impôts et taxes	23	3
Autres débiteurs	17 835	19 151
- Dépréciation des autres débiteurs	- 5 063	- 3 169
	12 772	15 982
Charges constatées d'avance	2 513	1 649
Charges réglées sur congés : exercice N+1	75 906	77 458
	2 892 126	1 578 407

1 Globalement, le montant des créances augmente de +1,3 Mds€ par rapport à l'an dernier du fait notamment du versement des acomptes de charges sociales dans le cadre de la LFSS (cf. Faits caractéristiques de l'exercice §1).

Note 3. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille

Données en k€

LIBELLES	31/03/2016	31/03/2015
Obligations	66 445	90 187
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	4 750	4 750
SICAV	808 148	1 681 980
FCP	2 819 608	3 414 360
TCN	11 150	20 450
Comptes à terme	286 287	182 629
Autres placements	911 702	843 387
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	17 074	16 805
Valeur brute =	4 925 163	6 254 547
Provision pour dépréciation	21 129	7 825
TOTAL (NET)	4 904 034	6 246 722

La variation du portefeuille est impactée par les acomptes effectués dans le cadre de la LFSS (1,3Mds€).

Au 31 mars 2016, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 5,1 Mds€.

Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, mais concernant l'exercice congé 2015 (cf. Principes comptables 1. ci-avant sur la différence entre les exercices « comptable » et « congés »).

Charges constatées d'avance

Données en k€

LIBELLES	31/03/2016	31/03/2015
Charges constatées d'avance	2 513	1 649
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	75 906	77 458
TOTAL	78 419	79 107

Produits constatés d'avance

Données en k€

LIBELLES	31/03/2016	31/03/2015
Produits constatés d'avance	1 446	10
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	6 206 798	6 348 047
Cotisations émises sans engagement de congés	296 138	274 111
TOTAL	6 504 381	6 622 168

Comme l'an dernier, les comptes de régularisation passif sont en diminution de -117 m€, ce qui s'explique notamment par la baisse de cotisations congés appelées au titre du prochain exercice congés.

Note 5. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF (ex-Caisse Nationale de Surcompensation) assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

Note 6. Fonds propres

Données en k€	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/3/13 =	1 166	318 467	273 405	- 26 357	- 15 526	551 155
Affectation du résultat 12/13	- 11	- 27 072	- 9 989	15 654	21 419	0
Rétrocessions			- 5 052	- 10 669	5 892	- 21 613
Résultat au 31/3/14					65 033	65 033
Situation au 31/3/14 =	1 155	291 395	258 363	- 21 372	65 033	594 575
Affectation du résultat 13/14	-	79 564	- 52 150	37 619	- 65 033	0
Rétrocessions			-	3 501	-	3 501
Résultat au 31/3/15					98 082	98 082
Autres				- 215	-	- 215
Situation au 31/3/15 =	1 155	370 959	206 213	12 530	98 082	688 940
Affectation du résultat 14/15		90 095	- 17 233	20 810	- 93 672	0
Rétrocessions			- 425	- 5 195	4 410	- 10 030
Résultat au 31/3/16					1 304	1 304
Autres			- 957	-	-	- 957
Situation au 31/3/16 =	1 155	461 054	187 599	28 146	1 304	679 258

Sur l'exercice clos le 31 mars 2016, trois caisses ont effectué des rétrocessions pour un montant de 10 m€ au titre de l'affectation de leur résultat 2014/2015.

Note 7. Provisions pour risques et charges

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	12 816	2 519	11 862	3 474	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	6 059	1 991	1 113	6 937	2
Provisions pour congés restant dus	276 271	255 569	243 092	288 749	
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	19 155	16 921	18 552	17 524	
TOTAUX	314 300	277 001	274 618	316 683	

1 Au 31 mars 2016, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 2,3 m€ à payer au titre du 1^{er} trimestre 2016 conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité de l'UCF et validées par le CNC le 2 novembre 2006.

A noter cette année, la reprise de la provision d'un montant de 6,5 m€ constituée par la caisse de la Réunion destinée à couvrir le risque de suppression des exonérations consenties dans le cadre des différentes lois d'orientation pour l'Outre-Mer.

2 13 entités comptabilisent leurs engagements. Au 31 mars 2016, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 6,9 m€. Conformément à l'option prévue à l'article 9, 3^{ème} alinéa du Code de Commerce, les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement.

Note 8. Détail des dettes

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2016	31/03/2015	
Emprunts et dettes financières diverses	24 216	27 136	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 785	6 701	
Adhérents créditeurs	18 962	24 357	
Organismes professionnels	40 501	103 798	1
Dettes fiscales et sociales	272 370	203 003	2
Autres dettes	617 438	546 028	1
	979 273	911 021	

1 Ce poste représente le montant des cotisations collectées par les caisses du réseau CI-BTP pour le compte des organismes de la profession. Il intégrait au 31/03/2015, les soldes de collecte de taxe d'apprentissage à reverser par les caisses. Sur l'exercice 2015/2016, la collecte de la taxe d'apprentissage a été placée sous la responsabilité de l'UCF, le montant à reverser à Constructyts (95,9 m€) est intégré dans le poste « autres dettes ».

2 Ce poste est affecté par l'augmentation des dettes sociales en lien avec la hausse du volume d'indemnités congés payées courant mars 2016.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT COMBINE

Note 9. Résultat technique combiné

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2015/2016	Ex. 2014/2015
Cotisations	6 615 137	6 698 707
Reprises sur provisions à caractère technique	264 213	265 893
Reprises sur provisions pour risques et charges	10 643	3 972
Produits techniques =	6 889 993	6 968 572
Indemnités	6 501 807	6 620 393
Pertes sur créances irrécouvrables	7 019	11 140
Dotations aux provisions à caractère technique	278 610	265 649
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 628	3 779
Charges techniques =	6 790 064	6 900 961
RÉSULTAT TECHNIQUE	99 929	67 611

Le résultat technique de l'exercice 2015/2016 progresse en raison, notamment, de l'amélioration de +12,2 m€ du résultat technique de la branche intempéries de l'UCF.

En ce qui concerne l'activité congés, le résultat technique de cette activité passe de -50,9 m€ sur l'exercice précédent à -30,8 m€ sur l'exercice 2015/2016. Cette amélioration est essentiellement liée à l'augmentation des taux pratiqués sur la période. (cf. compte de résultat détaillé par nature p.4) ainsi qu'au reclassement dans cette rubrique des comptes liés aux majorations de retard auparavant inscrites en résultat financier (impact net +13,1 m€).

Note 10. Résultat d'exploitation combiné

Données en k€		
LIBELLES	Ex. 2015/2016	Ex. 2014/2015
Autres produits de gestion courante	13 478	13 721
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 633	10 001
Transferts de charges d'exploitation	2 732	1 620
Produits d'exploitation =	28 843	25 342
Services et autres services extérieurs	44 889	46 637
Impôts et taxes	7 273	6 905
Charges de personnel	67 392	66 053
Autres charges de gestion courante	2 325	1 796
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 293	19 818
Impôts sur revenus d'exploitation et financiers	4 376	5 778
Charges d'exploitation =	146 548	146 987
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 117 704	- 121 645

Note 11. Résultat financier combiné

Données en k€		
LIBELLES	Ex. 2015/2016	Ex. 2014/2015
Revenus des titres de placement	26 940	34 110
Plus-values sur cessions de titres de placement	21 614	93 116
Majorations de retard et autres pénalités	-	16 846
Autres produits financiers	2 374	909
Reprises sur provisions à caractère financier	3 871	49 772
Transferts de charges financières	181	-
Produits financiers =	54 980	194 753
Moins-values sur cessions de titres de placement	21 654	2 470
Autres charges financières	197	4 205
Dotations aux provisions à caractère financier	17 175	36 007
Charges financières =	39 026	42 682
RÉSULTAT FINANCIER	15 954	152 070

1 Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à une perte de -0,4 m€ sur l'exercice contre un gain de 90,6 m€ l'an dernier.

2 Les comptes en liaison avec les majorations de retard (majorations émises, remises sur majorations, dotations/reprises) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables sont reclassées cette année en résultat technique pour un montant net de 13,1 m€.

Note 12. Résultat exceptionnel combiné

Données en k€

LIBELLES	Ex. 2015/2016	Ex. 2014/2015
Prix de cession des immobilisations	6 015	89
Autres produits exceptionnels	864	721
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	286	-
Produits exceptionnels =	7 165	809
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	3 417	51
Autres charges exceptionnelles	606	703
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	16	9
Charges exceptionnelles =	4 040	763
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 125	46

Le résultat exceptionnel qui s'élève à un peu plus de 3 m€ correspond à la cession des immeubles des anciennes caisses de Toulon et Bordeaux.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

En matière d'indemnités de départ en retraite et sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP :

- 3 entités ont souscrit des assurances afin de couvrir leurs engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de leurs salariés,
- 13 estiment et comptabilisent dans leurs comptes leurs engagements en matière de départ à la retraite (6,9 m€),
- 4 estiment leurs engagements en matière de départ à la retraite (3 m€),
- 1 entité n'a pas communiqué ses engagements en matière de départ à la retraite.



Effectif temps plein (ETP)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 955 salariés au titre de l'exercice 2016 contre 976 salariés au titre de l'exercice précédent.

Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'Union des Caisses de France a pris une participation de 25% dans le capital du GIE CARCI-BTP qui représente 30 k€.